

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 25 janvier 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 25 janvier 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëticia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER et Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Anne ROELANDT à Valérie DESQUESNE  
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT  
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220131-22\_04193-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2022  
Date de réception préfecture : 09/02/2022

**Absents excusés :**

Patrice MECHE, Angélique MOUROCCQ, Flavien DELÈTRE

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 1-4
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL-2022/010 – Approbation et signature de la convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre de l'intégration visuelle des postes de transformation**

Le projet de la Ville de Condé-en-Normandie a été retenu dans le cadre du programme mis en place par l'Etat, « Petites Villes de demain ».

Ce programme accompagne les projets de territoire qui visent à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes, par le biais notamment de :

- ✓ l'amélioration de l'aménagement et de l'environnement urbain par une approche artistique nouvelle,
- ✓ l'élargissement et la démocratisation de l'accès à l'art à partir d'ouvrages électriques urbains existants,
- ✓ la responsabilisation des habitants vis-à-vis de l'espace urbain,
- ✓ la lutte contre les dégradations régulières sur les postes Enedis,
- ✓ la valorisation de la démarche du projet auprès de la population ainsi que le partenariat engagé,
- ✓ Impliquer les jeunes citoyens dans des projets améliorant leur environnement de vie et les associer aux manifestations organisées par la commune

Dans ce contexte, un projet artistique, initié par le Comité des Enfants et des Jeunes (CEJ) de mise en valeur des postes de transformation gérés par le concessionnaire de réseaux ENEDIS va être lancé et la convention de partenariat visant à déterminer les conditions de cette collaboration doit être approuvée.

Dans ce cadre, il a été fait appel à l'illustrateur Sylvain GUICHARD, représentant de la marque HEULA, pour la réalisation des mises en valeur de 3 postes de transformation sur les 3 années à venir :

- ✓ 1<sup>ère</sup> année : mise en valeur sur le thème des pompiers (poste retenu : « P.S.R. »)
- ✓ 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : ENEDIS se chargera de proposer des postes à la commune.

C'est à l'issue d'un concours de dessin lancé par Le Comité des Enfants et des Jeunes, que le choix de la fresque s'effectuera.

Le gagnant du concours se verra offrir un lot de goodies de la marque HEULA et remis après la réalisation de la fresque.

Ladite convention de partenariat sera conclue pour une durée ferme de 3 années à compter de sa date de signature par les deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat jointe en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la signature de ladite convention-cadre et tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2022

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

